



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS
DU MARDI 11 AVRIL 2023 à 18 h 00**

sous la présidence de : GARNERO
Patricia, Maire

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|---------|
| Exercice | Présents | Votants |
| 15 | 12 | 15 |

Date de la Convocation :
05 avril 2023

Date d'affichage :
05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi
onze avril, le conseil municipal est réuni

La séance débute à dix-huit heures (18h00).

Présents : Patricia GARNERO, Stéphane
MARCELLIN, Didier BONNEAUD,
Bruno LICINI, Maguy COMBIN, Jade
GOUYER, Fabienne GEHIN, Céline
BOUGRINE, René ORMIERES,

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : STOPPANI
Emmanuelle, GASPARD Olivier,
CUADRADO David.

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane
MARCELLIN

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2023

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 15 | 0 | 0 |

Ont voté contre :

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

M. BECQUART Gaëtan arrive et prend part au vote à partir de cette question.



Mme le Maire qui la salle et la procuration de M. GASPARD également.

Les comptes administratifs 2022 de la commune sont présentés au conseil municipal
Les résultats du compte administratif 2022 de la commune sont :

- Résultat d'exploitation : excédent de 170 295.66 €
- Résultat d'investissement : excédent de 26 571.97 €

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal les conseillers municipaux votent :

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 5 | 8 | 0 |

Ont voté contre :

3- AFFECTATION RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

M. SANCHEZ Sébastien arrive et prend part au vote à partir de cette question.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir étudier la possibilité d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget de la commune : 170 295.66 €

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2022 et étudié les propositions du budget 2022, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2022 soit : **170 295.66 €** et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement : **52 625 €** et au compte 1068 de la section d'investissement : **117 660.66 €**

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ci-dessus présentées :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la délibération N°2, nous ne pouvons pas procéder au vote de cette délibération.

4- VOTE DES TAXES LOCALES 2023

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que depuis de l'année 2021, la



taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB du département est transféré aux communes.

La présente délibération soumise à l'approbation du conseil se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Elle rappelle les taux de 2022 :

- 37.17 % taxe foncières sur les propriétés bâties
- 62.70 % taxe foncières sur les propriétés non bâties

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- De baisser les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2023
 - Taux Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.17 %,
 - Taux Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.70 % - inchangé

Le produit attendu pour l'année 2023 s'élève à : 266 107 €

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 9 | 6 | 0 |

Ont voté contre : BOUGRINE Céline, GASPARD Olivier, GOUYER Jade, GARNERO Patricia, STOPPANI Emmanuelle, ORMIERES René.

5- VOTE BUDGET COMMUNE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2023 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 605 814 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 372 506.97 €

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 15 | 0 | 0 |

Ont voté contre :

6- PRISE EN NON-VALEUR CRÉANCES



Madame le Maire dépose sur le bureau une liste envoyée par le trésorier de Bagnols sur Cèze au sujet de créances relevant du budget de la commune. Ces sommes proviennent d'impayés de factures de personnes n'habitant plus la commune et pour lesquelles la trésorerie a utilisé toutes les possibilités afin de recouvrer les sommes. Mais dès lors que les investigations n'ont pas abouties, la commune doit prendre à sa charge ses sommes.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- accepte de prendre en non-valeur d'un montant de 476.09 € de la liste ci jointe annexée.

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 15 | 0 | 0 |

Ont voté contre :

7- SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET COMMUNALE

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 14 | 0 | 1 |

Ont voté contre :

8- SIGNATURE DU BAIL DU DROIT DE CHASSE



Il est nécessaire de signer un nouveau bail du droit de chasse avec les chasseurs. Le bail actuel est caduc.

Le conseil municipal décide d'autoriser Mme la Maire à signer ce bail avec la St HUBERT.

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 15 | 0 | 0 |

Ont voté contre :

9- APPEL A CANDIDATURE DES AFFOUAGES COUPES DE BOIS PARCELLES COMMUNALES

Mme le Maire, explique que des parcelles communales vont être proposées à la coupe aux Stéphanois UNIQUEMENT.

Un appel à candidature sera effectué entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 juin 2023 auprès des Stéphanois. Une seule candidature par foyer, être inscrit sur la liste électorale de la commune, et respecter le règlement de coupe.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- lancer l'appel à candidature.

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 15 | 0 | 0 |

Ont voté contre :

10- MISE EN PLACE DU PONTON

Il est proposé de le mettre en place en se fiant aux anciens devis (devis non reçu à ce jour) d'une valeur approximative de 3500€ TTC et autorisant Mme le Maire à signer le futur devis avec une majoration de +/- 10%.

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 14 | 0 | 1 |

11- DEVIS DIVERS



Mme BOUGRINE donne procuration à LICINI Bruno.

Mme STOPPANI perd sa procuration dès que Mme BOUGRINE quitte la salle.

Diagnostic immobilier des 3 appartements : DIP EXPERTISES 600.00€ HT non retenu
Diagnostic immobilier des 3 appartements : AG2A - LD2i 533.33€ HT retenu

Il est procédé à une délibération pour les devis suivants

Formation 10 personnes : sécurité incendie + SST / ACERFS 490.00€ HT + 1180€ HT non retenu

Formation 10 personnes : sécurité incendie + SST / CEFOTEC 440.00€ HT + 1065€ HT retenu

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 14 | 0 | 0 |

Il est proposé au vote le devis suivant :

Opérations sur limites et parcellaires devis ONF 1945.00€ HT

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 14 | 0 | 0 |

12 – INSCRIPTION ECOLE NOUVEAUX ELEVES EXTERIEURS

Il est proposé une participation de 55€ par an aux familles extérieures au village pour l'inscription de leur enfant dans l'école. Cette cotisation sera demandée à chaque année d'inscription, et correspond à la subvention de la Mairie par enfant distribuée annuellement à l'école.

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 11 | 0 | 3 |

Ont voté contre :

13 – EMPLACEMENT FOOD TRUCK



Une demande de la part de PIZZAIOLA QUATTRO est faite pour un droit de place le mardi soir ou mercredi soir.

Le conseil municipal vote la candidature :

| Nombre de voix POUR | Nombre de voix CONTRE | Nombre d'ABSTENTION |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 0 | 14 | 0 |

Le conseil municipal conserve sa candidature pour le contacter si toutefois le départ d'un des 2 camions en place se fait. En effet, nous avons déjà 2 camions en place et ne souhaitons pas les mettre en concurrence.

Ont voté contre : tous

14 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance

Stéphane MARCELLIN

Madame le Maire

Patricia GARNERO

